



Frais d'avocat suite aux prudhommes

Par **thomas92555**, le **20/02/2013** à **21:55**

BonjourrrrrJe viens de gagner des indemnités de licenciement aux prudhommes. j avais réglé tout les honoraires de mon avocat. J'apprend qu'il faut que je lui verse environ 12%(+ 19 ,60% de tva) de mon indemnité de licenciement, l'avocat ne m'a donné aucun document stipulant qu'il prenait un pourcentage sur la somme gagné aux prudhommes. Est-ce légale ? Dois-je payer ? Quels sont mes recours ?
Merci.
Cordialement